



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 11 JUMADA II 1436 (1^{er} AVRIL 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et les conventions internationales suivants :

Projet de décret-loi :

☛ **Projet de décret-loi n° 2-15-260** modifiant et complétant la loi n° 9-97 formant code électoral.

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-15-261** fixant la date du scrutin pour l'élection des membres des Chambres d'agriculture.
- 2. Projet de décret n° 2-15-262** fixant la date du scrutin pour l'élection des membres des Chambres de commerce, d'industrie et de services, des Chambres d'artisanat et des Chambres des pêches maritimes.
- 3. Projet de décret n° 2-15-263** relatif à l'exclusion des contribuables exerçant certaines professions, activités et prestations de service du bénéfice du régime fiscal applicable à l'auto-entrepreneur.
- 4. Projet de décret n° 2-15-257** fixant la composition et le fonctionnement du comité national de l'auto-entrepreneur.
- 5. Projet de décret n° 2-15-258** portant application des articles 5, 6 et 8 de la loi n° 114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur.

Conventions internationales :

- 1) Convention** sur l'entraide judiciaire en matière pénale, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, faite à Marrakech le 20 janvier 2015.
- **Projet de loi n° 16-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.
- 2) Convention** sur l'extradition entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, faite à Marrakech le 20 janvier 2015.
- **Projet de loi n° 17-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.
- 3) Convention** sur le transfèrement des personnes condamnées entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, faite à Marrakech le 20 janvier 2015.
- **Projet de loi n° 20-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres,
2. le directeur financier au ministère de l'agriculture et de la pêche maritime - département de l'agriculture,
3. le directeur du développement social au ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social.